

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 276

présenté par  
Mme Rabault

-----

**ARTICLE 50 SEPTIES**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« démolition-reconstruction mentionnées aux »

les mots :

« démolition et de reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux démolis dans les conditions prévues par les ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement est rédactionnel.